

**Nombre de membres****en exercice:** 10**Séance du mardi 07 avril 2015**

L'an deux mille quinze et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le , s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

**Présents :** 9**Votants:** 9**Sont présents:** Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE**Représentés:****Excuses:** Sylvie CHIMINELLO**Absents:****Secrétaire de séance:** Ludovic LECOUSTRE**2015- 20 STATION EPURATION**

Monsieur Bernard CAISSO rapporte au conseil municipal l'avancement de la démarche judiciaire Maître Laurent BELOU a envoyé la requête en expertise et a demandé des pièces complémentaires de la garantie décennale.

Monsieur Dominique LEGRESY demande à Messieurs Olivier QUERCY et Hervé VALETTE d'aller

**2015-21****VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2015**

Le conseil municipal, après délibération décide d'appliquer les taux mêmes taux qu'en 2014 pour les taxes locales à savoir :

TAXE D'HABITATION.....	9,13%
TAXE FONCIERE (BATI).....	13,54%
TAXE FONCIERE (NON BATI).....	161,41%

**2015-22****INDEMNITE DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les indemnités d'adjoint sur la base de 90% de l'indice majoré 821 à Madame Sylvie CHIMINELLO, première adjointe ; Monsieur Ludovic LECOUSTRE, deuxième adjoint et Monsieur Olivier QUERCY, troisième adjoint, à compter du 01 Avril 2015.

**2015 -23****COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2015- 24**

##### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Ludovic LECOUSTRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par l'adjoint au maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

##### **FONCTIONNEMENT**

libellé	dépenses	recettes
Résultats reportés		56 644.65
Opérations de l'exercice	105164.27	140651.99
TOTAUX	105164.27	197296.64
<b>Résultat de clôture</b>		<b>92 132.37</b>

##### **INVESTISSEMENT**

libellé	dépenses	recettes
Résultats reportés	51888.42	
Opérations de l'exercice	42273.85	65343.07
TOTAUX	94162.27	65343.07
<b>Résultat de clôture</b>	<b>28819.20</b>	

##### **ENSEMBLE**

libellé	dépenses	recettes
Résultats reportés	51888.42	56644.65
Opérations de l'exercice	147438.12	205995.06
TOTAUX	199326.54	262639.71
<b>Résultat de clôture</b>		<b>63 313.17</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>87 931.60</b>
<b>Excédent de financement total</b>		<b>151244.77</b>

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 92 132.37 au compte 002(excédent de fonctionnement reporté)

#### **2015-25**

##### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de la commune pour l'année 2014 par le Maire, vote :

- En section de fonctionnement les dépenses pour un montant de 219 066.37€ équilibrées en recettes
- En section d'investissement les dépenses pour un montant de 179 240.00€ équilibrées en recettes.

#### **2014-26**

##### **COMPTE DE GESTION 2014 ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2015-27**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Ludovic LECOUSTRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par l'adjoint au maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

libellé	dépenses	recettes
Résultats reportés		33418.27
Opérations de l'exercice	21146.97	27274.09
<b>TOTAUX</b>	<b>21146.97</b>	<b>60692.36</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>39545.39</b>

#### **INVESTISSEMENT**

libellé	dépenses	recettes
Résultats reportés		2 956.42
Opérations de l'exercice	12427.02	13209.20
<b>TOTAUX</b>	<b>12427.02</b>	<b>16165.62</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>3 738.60</b>

#### **ENSEMBLE**

libellé	dépenses	recettes
Résultats reportés		36374.69
Opérations de l'exercice	33573.99	40483.29
<b>TOTAUX</b>	<b>33573.99</b>	<b>76857.98</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>43283.99</b>
<b>Excédent de financement total</b>		<b>43283.99</b>
<b>Pour mémoire virement à la section d'investissement</b>		<b>5 000.00</b>

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux

différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus
- 5) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 39 545.39 au compte 002(excédent de fonctionnement reporté)

#### **2015-28**

##### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2015 par le Maire, vote :

- En section de fonctionnement les dépenses pour un montant de 66 925.44€  
équilibrées en recettes
- En section d'investissement les dépenses pour un montant de 21 947.80€  
équilibrées en recettes.

#### **2015-29**

##### **COMPTE FETES ET CEREMONIES**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer la nature des dépenses prises par le budget communal au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément au décret n°88-074 du 21/01/1998 modifiant celui du 23/01/1983.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les dépenses prises en compte seront les suivantes :

- Frais de vin d'honneur ou d'apéritif
- Achat de fleurs ou gerbes
- Banquet communal et pots de l'amitié
- Achat de fleurs ou gerbes

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

-Commission Locales de l'Eau (CLE) Présentation du SDAGE  
eau-adour-garonne.fr

-Déclassement de la zone de baignade à Espagnac Sainte Eulalie, suite à 2 prélèvements négatifs en 2014.

-SCOT : Monsieur Bernard CAISSO rapporte les propos tenus lors de la dernière réunion à ASSIER :

création d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avec de nouveaux quotas imposés D.O.O (Document d'Orientation et d'Objectif) est finalisé

Les trames vertes et bleues vont être à prendre en considération pour la mise en place du SCOT.

-Conseil d'Ecole de LIVERNON : monsieur le Maire informe le conseil municipal que la proposition d'emploi du temps de la scolarité 2014-2015 qui soulevait des débats sera finalement maintenue pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 à venir

-Lors de la réunion de secteur du 08 avril ont été abordés

\*les chemins d'intérêt communautaire

\*la création d'une maison de santé avec des médecins salariés

\*la Commission de finances de Figeac

-SMIRTOM : une diminution de distribution des sacs poubelle de 10% est envisagée.

De nouvelles règles de tris et de compostage sont détaillées sur des dépliants disponibles en mairie. Faire un maximum de compostage et amener les déchets lourds à la déchetterie.

Les poubelles vertes, pour suivre les normes nationales vont être remplacées par des poubelles jaunes.

Des containers relais pour récupérer les vêtements vont être mis en place dans les communes.

-SIVU MARCHE COUVERT D'ASSIER : Monsieur Benjamin FRANCOUAL s'est rendu à la dernière réunion au cours de laquelle une demande d'aide financière au GRAND FIGEAC d'un montant de 10 000€ a été évoquée.

Le nouveau président du SIVU est Monsieur ROQUES.

Le marché couvert, référence nationale du cours de l'agneau, restera opérationnel durant les 3 prochaines années.

-PNR (Parc Naturel Régional) Madame Gisèle BOUZOU informe le conseil municipal qu'un rapport sur l'activité SPANC et sur le Budget 2015 a été présenté.

-REISSA : Madame Anne GODARD est la nouvelle directrice de cette association.

- Extincteurs: Monsieur Ludovic LECOUSTRE signale que la municipalité envisage de confier l'entretien des extincteurs à une autre entreprise, plus compétitive au niveau des tarifs annuels.
- Très Haut Débit: la commune n'est pas concernée par ce projet
- Madame Marie-Claire DELMAS signale que le dernier compte-rendu du conseil municipal n'a pas été publié sur le site de la commune. La mise à jour sera prochainement faite.